

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 27 MAI 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 6

Absents : 0

Date de convocation : 21 mai 2021

Date d'affichage : 21 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RIVAS Natacha) - FALCOZ Corine (donne procuration à RETORNAZ Lénaïck) - GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - BAILLY Béatrice (donne procuration à MAGNIN Carine) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Monsieur Christian GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 21-05-048

Objet : Festival escalade - highline 2021 : convention afférente

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire

Dans le cadre de sa politique d'animation, Valloire Tourisme innove pour l'été 2021 en organisant la 1ère édition du festival escalade – highline de Valloire. L'objectif principal est de promouvoir la pratique de la highline et de la slackline ainsi que d'autres activités verticales comme la via ferrata, l'escalade et l'alpinisme sur les sites de Valloire – Galibier avec comme fleurons, les aiguilles d'Arves et l'Aiguille Noire.

L'organisation de cet évènement est portée par l'association Sky Expéditions avec le soutien du comité de Savoie des clubs alpins et de montagne, du bureau des guides de Savoie et donc de l'office de tourisme de Valloire et de notre collectivité.

Je vous présente désormais la convention à intervenir entre ces différentes entités ; au plan communal, il s'agit avant tout de mettre à disposition les différents lieux et l'intendance pour l'organisation de la base de vie (chapiteaux, matériels).

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le 28/05/2021

ID : 073-217303064-20210527-21_05_048-DE



La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 20 mai 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 20 mai 2021,
Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'approuver la convention relative à l'organisation du festival escalade – highline de Valloire 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 28/05/2021

Affichage : 28/05/2021

Valloire, le 28/05/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

